

# PIECES JUSTIFICATIVES POUR UN PACS

---

## ENREGISTREMENT

- Pièce d'identité des deux partenaires
- Justificatif de domicile à la même adresse
- Acte de naissance des deux partenaires (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Si veuf(e) : acte de décès
- Si tutelle/curatelle : assistance signature convention
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestations sur l'honneur de non parenté, non-alliance et résidence commune CERFA 15725\*03
- Convention originale (en un seul exemplaire) CERFA 15726\*02

### **Si partenaire étranger, né à l'étranger**

- Acte de naissance étranger traduit par traducteur assermenté de moins de 6 mois
- Certificat de coutume de moins de 6 mois
- Certificat de non Pacs de moins de 6 mois
- Justificatif de la nationalité ou double nationalité
- Attestation de non inscription au RC si le partenaire, né à l'étranger, réside en France depuis + d'un an (à demander au service central d'état civil du Ministère des affaires étrangères)

## MODIFICATION

- Formulaire CERFA de modification CERFA 15791\*01
- Déclaration conjointe de modification
- Acte de naissance des deux partenaires si changement de nom, prénom, sexe de moins de 3 mois.

## DISSOLUTION

- Formulaire CERFA de dissolution CERFA 15789\*03
- Déclaration conjointe
- Si décision unilatérale → acte signifié transmis par huissier
- Si décision conjointe
  - Envoi pour chaque partenaire en LRAR (Lettre recommandée avec accusé de réception).
  - Ou
  - En présentiel des deux partenaires sur rendez-vous